

Informations utiles et pratiques

Lycées et collège
Albert Thomas
Roanne

L'internat

L'internat du lycée Albert Thomas de ROANNE comporte 82 places. Dans les chambres, équipées de 4 lits, 4 bureaux, d'une douche et d'un cabinet de toilette, tout le nécessaire est compris et fourni par le lycée, sauf les draps et les affaires personnelles.

1. POUR INFORMATION : **TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

- Versement 1^{er} trimestre « septembre à décembre » **553,58 €**
- Versement 2^{ème} trimestre « janvier jusqu'aux vacances de printemps » **479 €**
- Versement 3^{ème} trimestre « vacances de printemps à début juillet » **399,17 €**

Les tarifs sont révisés chaque année en janvier.

Si l'élève est boursier, le montant des bourses sera déduit automatiquement des frais scolaires ; l'excédent éventuel sera versé à la famille en fin de trimestre.

2. L'INSCRIPTION

L'inscription à l'internat se fait au moment de l'inscription au lycée Albert Thomas.

3. HORAIRES

Matin	Soir
- Lever à partir de 6h50 - Petit déjeuner prévu de 7h15 à 7h45	- Ouverture de l'internat entre 12h30 et 13h30 puis à 17h50 - Dîner prévu à 18h45

4. POSSIBILITÉ DE TRAVAIL EN ÉTANT INTERNE

- avant le repas du soir : de 17h45 à 18h45,
- après le repas du soir : de 19h15 à 20h15,
- une salle d'étude (salle 423) est ouverte de 19h15 à 20h15. Dans ce même créneau horaire, l'étude surveillée est obligatoire pour les élèves de 2^{nde}.

5. DISTRACTIONS

- mise à disposition d'une salle détente (télévision, lecture, jeux, ordinateurs),
- soirées Internet, cinéma, théâtre, patinoire,
- sport pour les volontaires.

La demi-pension

La demi-pension est ouverte aux élèves du lundi au vendredi inclus et elle fonctionne avec un badge.

1. POUR INFORMATION : LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT année scolaire 2015-2016

- Pour « septembre à décembre », la somme à régler est de :
 - Lycée **214,55 €**
 - Collège **176,40 €**
- Pour « janvier jusqu'aux vacances de printemps », la somme à régler est de :
 - Lycée **185,67 €**
 - Collège **152,67 €**
- Pour « vacances de printemps à début juillet », la somme à régler est de :
 - Lycée **154,72 €**
 - Collège **127,22 €**

Les tarifs sont révisés chaque année en janvier.

Si l'élève prend 4 repas minimum par semaine, il est préférable d'opter pour le forfait.

S'il ne prend que des repas occasionnels, il est préférable d'acheter des tickets repas dont le prix s'élève à **4,35 €**.

2. L'INSCRIPTION

L'inscription à la demi-pension s'effectue en début d'année scolaire.

Les bourses

Si l'élève est en classe de 3^{ème}, trois étapes sont nécessaires pour l'obtention des bourses :

- faire une demande de bourses dans le collège d'origine entre le mois de janvier et le mois de mars,
- patienter pour obtenir la réponse de l'Inspection Académique (un talon de son accord sera envoyé à la famille),
- retourner le talon reçu à l'établissement où l'élève a été affecté soit à l'inscription, soit à la rentrée scolaire.

Le transport scolaire

Les tarifs de transport scolaire varient selon le département de résidence.

Pour les élèves qui utilisent des services de transport réguliers, il y a possibilité d'obtenir des subventions par le Conseil Général du département de résidence.

La demande de la carte de transport est à faire au moment de l'inscription (fin juin/début juillet).

Pour tout autre renseignement, ne pas hésiter à contacter l'établissement.

Lycées et collège Albert Thomas

20 rue albert Thomas
42328 ROANNE CEDEX
Tél: 04.77.23.64.20
Fax: 04.77.71.02.60

www.albert-thomas.org